



ORGANE INTERNATIONAL DE CONTRÔLE
DES STUPÉFIANTS

2012

DOSSIER DE PRESSE

Rapport annuel



EMBARGO

Respectez la date de publication:

Ne pas publier ou
radiodiffuser avant

le mardi 5 mars 2013,
à 11 heures (HEC)

*Pour information seulement — document sans caractère officiel***EMBARGO:****5 mars 2013,
11 heures (HEC)**

MESSAGE DU PRÉSIDENT

La responsabilité partagée est un élément essentiel de la lutte menée dans le monde contre la drogue. L'OICS souligne la nécessité de respecter les conventions internationales relatives au contrôle des drogues si l'on veut éviter la souffrance causée par l'abus de drogues, ainsi que la criminalité et la violence qui y sont liées.

Dans le *Rapport annuel* de l'Organe international de contrôle des stupéfiants pour 2012, nous insistons sur la nécessité d'assumer une responsabilité partagée de l'action menée pour résoudre le problème mondial de la drogue et prévenir les souffrances qui y sont liées. Nous faisons un certain nombre de recommandations qui visent à améliorer l'application des principes de responsabilité partagée de la lutte contre la drogue. En effet, le partage des responsabilités est un élément qui transcende pratiquement toutes les questions liées au contrôle des drogues.

Nous avons tous, en matière de lutte contre la drogue, une responsabilité partagée – que ce soit au niveau international, national, communautaire ou personnel – et nous devons agir pour prévenir et réduire les souffrances causées par la disponibilité insuffisante de médicaments sous contrôle et par l'abus de drogues, ainsi que l'impact négatif du marché des drogues illicites.

Le problème de la drogue est un problème véritablement mondial qui nécessite une solution mondiale. C'est cette constatation qui a motivé la formulation et l'adoption des trois conventions internationales qui forment aujourd'hui la base du régime international de contrôle des drogues.

En signant ces conventions, les gouvernements ont reconnu la nécessité d'assumer une responsabilité partagée de la lutte contre la drogue. Ils se sont engagés à s'acquitter de leurs obligations définies dans les traités afin d'assurer une disponibilité suffisante des médicaments sous contrôle international qui sont tellement essentiels au traitement de la douleur et de la maladie, y compris les troubles mentaux et autres, tout en empêchant leur abus.

Il faut que les autorités nationales de réglementation des drogues aient une capacité suffisante, car c'est là un préalable pour répondre efficacement à ces obligations. Il faut que les gouvernements veillent à ce que leurs autorités compétentes disposent des ressources et du personnel voulus, et l'OICS les appelle, ainsi que la communauté internationale, à fournir une assistance technique dans ce domaine de manière à promouvoir, au niveau national, une réglementation efficace et viable des drogues à des fins licites.

Le commerce international étant inhérent à la distribution licite de médicaments, il est essentiel de coopérer au plan international pour que la disponibilité à des fins médicales ne soit pas entravée et que les substances ne soient pas détournées à des fins d'abus.

L'OICS se félicite des initiatives mises en avant aux niveaux national et régional pour optimiser la réalisation des objectifs énoncés dans les conventions internationales relatives au contrôle des drogues et engage les États à continuer de participer activement à cet important dialogue dans un esprit de responsabilité partagée.



*Pour information seulement – document sans caractère officiel***EMBARGO:****5 mars 2013,
11 heures (HEC)**

Cependant, l'OICS met en garde contre les initiatives qui visent à étendre l'utilisation de substances placées sous contrôle international au-delà des fins médicales et scientifiques. La limitation de l'utilisation des substances placées sous contrôle international à des fins médicales et scientifiques est l'une des pierres angulaires du cadre négocié et convenu par la communauté internationale. Renier cet engagement non seulement violerait la lettre des conventions, mais compromettrait également les objectifs humanitaires du régime de contrôle des drogues, et constituerait une menace pour la santé et le bien-être publics.

Les partisans de ces idées ont fait valoir que leurs initiatives permettraient de résoudre les problèmes liés aux marchés de drogues illicites. Dans mon avant-propos au *Rapport annuel*, j'explique pourquoi cela ne fonctionne pas et pourquoi les traités de contrôle des drogues sont les meilleurs outils dont on dispose pour faire face au problème mondial de la drogue et protéger l'humanité contre les souffrances causées par l'abus de drogues et les effets – criminalité et violence, notamment – du trafic et de la production illicite de ces substances.

Raymond Yans

Président de l'Organe international de contrôle des stupéfiants

*Pour information seulement — document sans caractère officiel***EMBARGO:****5 mars 2013,
11 heures (HEC)**

LA RESPONSABILITÉ PARTAGÉE, CLEF D'UNE LUTTE EFFICACE CONTRE LA DROGUE

L'OICS appelle à renouer avec l'esprit de responsabilité partagée pour prévenir la souffrance causée par l'accès insuffisant aux médicaments, l'abus de drogues, le trafic de drogues et la production de drogues illicites

La responsabilité partagée fait partie intégrante du contrôle international des drogues et est le thème principal du *Rapport annuel* de l'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS) pour 2012. Président de l'OICS, Raymond Yans souligne que la responsabilité partagée est un élément essentiel de la lutte menée dans le monde pour prévenir et réduire les souffrances et les pertes de potentiel causées par l'abus de drogues, et atténuer les effets néfastes – criminalité, violence et corruption, notamment – des marchés de drogues illicites.

La coopération internationale en matière de contrôle des drogues se fonde sur le principe de la responsabilité partagée. Comme l'a noté le Président de l'OICS, elle représente un engagement mutuel des peuples à disposer d'objectifs communs et un engagement à la politique de complémentarité et d'action commune, cela dans le cadre des conventions internationales relatives au contrôle des drogues. Il est essentiel, dans le contrôle du commerce international des médicaments réglementés, de partager les responsabilités si l'on veut que les gens aient accès aux médicaments pour soulager une douleur ou traiter une maladie, y compris les troubles mentaux et autres, et si l'on veut éviter la distribution illicite et l'abus de ces médicaments.

Le *Rapport* retrace l'histoire de l'idée de responsabilité partagée et la façon dont elle a évolué en tant que principe du droit international dans le contexte de la lutte contre la drogue de 1912, date de l'adoption, à La Haye, de la Convention internationale de l'opium, jusqu'aux trois traités qui forment aujourd'hui le régime international de contrôle des drogues.

Le *Rapport* de l'OICS recommande aux gouvernements et à la communauté internationale de redoubler d'efforts en matière de contrôle des drogues dans le contexte de la responsabilité partagée. Ces recommandations tiennent dûment compte de la nécessité de ménager un équilibre délicat entre réduction de l'offre et réduction de la demande, et soulignent l'importance de la prévention, du traitement et de la réadaptation pour réduire la demande illicite de drogues.

Comme l'a souligné le Président de l'OICS, le partage de la responsabilité du contrôle des drogues ne peut être efficace que si les États remplissent pleinement leurs obligations au niveau national. La clef de l'efficacité du contrôle national réside dans la capacité durable qu'ont les organes de réglementation nationaux de contrôler les médicaments/drogues licites. L'OICS, par conséquent, invite instamment les gouvernements à engager les ressources nécessaires pour maintenir la capacité de leurs autorités et exhorte la communauté internationale et les bailleurs de fonds à aider, lorsqu'il y a lieu, à fournir une assistance et un appui techniques aux autorités nationales compétentes pour qu'elles puissent assurer une disponibilité suffisante et un usage rationnel des médicaments tout en empêchant leur détournement et leur abus.

*Pour information seulement — document sans caractère officiel***EMBARGO:****5 mars 2013,****11 heures (HEC)**

La prolifération sans précédent et l'abus de nouvelles substances psychoactives présentent un risque grave pour la santé publique – l'OICS appelle les gouvernements à mener une action décisive

Les nouvelles substances psychoactives continuent de constituer une menace croissante pour la santé publique, comme en témoigne l'augmentation du nombre d'admissions aux urgences et d'appels aux centres antipoison. Souvent appelées "drogues de synthèse", "euphorisants légaux" ou "euphorisants végétaux", ces substances ne sont pas placées sous contrôle international, mais ont les mêmes effets psychoactifs que les drogues placées sous contrôle. Elles peuvent également comprendre des substances qui ne sont pas nécessairement "nouvelles", mais dont l'abus est de plus en plus fréquent.

Le *Rapport annuel* de l'OICS pour 2012 aborde spécialement cette question, et décrit l'ampleur de ce problème de santé publique et de lutte contre la drogue. Ces dernières années, il y a eu une augmentation sans précédent de l'abus de nouvelles substances psychoactives. En Europe, par exemple, le nombre de nouvelles substances psychoactives signalées est passé d'une moyenne de cinq par an entre 2000 et 2005 à près de dix fois ce nombre en 2011, soit une nouvelle substance signalée presque chaque semaine. Il a été estimé que le nombre total de ces substances sur le marché était de l'ordre de milliers, ce qui pose aux systèmes de santé un important problème de prévention et de traitement de leur abus.

Pour relever ce défi qui évolue rapidement, les gouvernements adoptent de plus en plus diverses mesures qui visent à limiter la disponibilité de ces substances, y compris en établissant des systèmes d'alerte précoce, en renforçant le contrôle des détaillants, en utilisant la législation sur la sécurité des aliments et des médicaments pour les retirer de la circulation et en recourant à des mesures d'urgence et temporaires.

En ce qui concerne les nouvelles substances psychoactives, l'échange d'informations entre les gouvernements ainsi qu'entre les différentes institutions au niveau national revêt une importance cruciale compte tenu de la mondialisation des échanges et de la facilité avec laquelle ces substances sont commercialisées et vendues sur Internet. La prévention primaire et l'éducation demeurent des outils essentiels pour faire comprendre aux gens les risques inhérents aux nouvelles substances psychoactives et en décourager l'abus.

Dans son *Rapport annuel*, l'OICS engage les gouvernements à mettre en place des mécanismes pour surveiller l'apparition de nouvelles substances psychoactives sur les marchés illicites, y compris par le biais de systèmes d'alerte précoce, et réclame une action concertée des États pour prévenir la fabrication, le trafic et l'abus de ces substances.

L'abus de médicaments délivrés sur ordonnance menace gravement la santé et la cohésion sociale dans de nombreux pays; d'importants efforts doivent être faits pour garantir la disponibilité et l'utilisation rationnelle des médicaments placés sous contrôle

Il faut, selon le *Rapport annuel* de l'OICS pour 2012, agir davantage pour promouvoir une disponibilité suffisante et une utilisation rationnelle des stupéfiants et des substances psychotropes utilisés dans le traitement de la douleur et de maladies telles que l'épilepsie ou le trouble déficitaire de l'attention avec hyperactivité, ainsi que les maladies mentales et autres.

*Pour information seulement — document sans caractère officiel***EMBARGO:****5 mars 2013,
11 heures (HEC)**

L'objectif principal du régime international de contrôle des drogues est d'assurer la disponibilité de médicaments pour le traitement de la douleur et de la maladie ainsi qu'à des fins scientifiques, tout en empêchant leur détournement vers le trafic et l'abus. Le *Rapport annuel* de l'OICS fait le point sur les mesures prises pour assurer l'accès aux médicaments placés sous contrôle.

On s'inquiète particulièrement de l'augmentation ininterrompue, dans plusieurs pays, des niveaux déjà élevés de consommation et d'abus de préparations pharmaceutiques contenant du méthylphénidate et d'autres substances, utilisées pour le traitement du trouble déficitaire de l'attention avec hyperactivité (TDAH). Le *Rapport* énonce, pour résoudre le problème, un certain nombre de recommandations, y compris l'éducation des professionnels de la santé, un contrôle plus rigoureux du stockage et de la distribution, et la sensibilisation du public sur les risques sanitaires liés à l'abus de ces substances.

L'abus de médicaments délivrés sur ordonnance a continué de se répandre dans toutes les régions du monde et a considérablement augmenté ces dernières années en Amérique du Nord, en Asie du Sud et du Sud-Est, ainsi que dans certains pays d'Europe et d'Amérique du Sud, ce qui pose un grave problème sanitaire et social. L'abus de ces médicaments par injection, ce qui accroît le risque d'infection par le VIH, d'hépatite B et d'hépatite C, est évident dans de nombreux pays, en particulier en Asie du Sud. Plus de 6 % des élèves du secondaire ont abusé de tranquillisants dans certains pays d'Amérique du Sud, tandis que le problème de l'abus de tranquillisants et de sédatifs s'observe également dans d'autres régions et pays.

L'abus de médicaments contenant des stupéfiants est devenu une menace majeure pour la santé publique en Amérique du Nord et il se peut, selon l'OICS, qu'il soit en partie dû à la large disponibilité de ces médicaments en raison de pratiques contraires à l'éthique, y compris de mauvaises pratiques de prescription. Le *Rapport annuel* de l'OICS présente plusieurs mesures que les gouvernements peuvent prendre pour résoudre le problème, tandis que l'OICS a invité les gouvernements à élaborer des stratégies de prévention efficaces, y compris par la promotion d'une utilisation rationnelle des médicaments.

Un autre défi majeur, dans certains pays, tient aux programmes de cannabis médical, qui sont autorisés par le droit international dans des conditions spécifiques énoncées dans la Convention unique de 1961 sur les stupéfiants. S'ils ne sont pas réglementés comme il convient, ces programmes peuvent contribuer à accroître les niveaux de consommation de cannabis, c'est-à-dire l'utilisation à des fins non médicales et non scientifiques. L'OICS développe cette question dans son rapport.

Il faut que la communauté internationale s'active pour combattre le détournement et le trafic de précurseurs chimiques

Les organisations de trafiquants de substances chimiques sont devenues plus ingénieuses et plus souples dans leur manière de se procurer les précurseurs dont elles ont besoin. Afin de contourner les contrôles internationaux efficaces, les trafiquants ont maintenant davantage tendance à utiliser des substances non classées nouvelles ou spécialement conçues, et/ou à déplacer la fabrication illicite des drogues dont il est fait abus dans des régions où les moyens de faire appliquer la réglementation et le droit sont plus faibles.

Le *Rapport annuel* de l'OICS sur les précurseurs, lancé conjointement au *Rapport annuel* de l'OICS pour 2012, identifie les lacunes qui existent actuellement dans le cadre international de contrôle des précurseurs. Ce rapport montre que de nouvelles substances chimiques qui n'ont que peu ou



Pour information seulement — document sans caractère officiel

EMBARGO:

**5 mars 2013,
11 heures (HEC)**

pas d'utilisation commerciale légitime, comme l'alpha-phénylacétoacétonitrile (APAAN), sont maintenant obtenues à travers l'Europe et l'Amérique du Nord en grandes quantités par les trafiquants pour la fabrication illicite d'amphétamines qui créent une forte dépendance. Ce développement fait suite à un accroissement semblable, en Amérique du Nord et en Amérique centrale, des saisies de produits dérivés de l'acide phénylacétique, signalé par l'OICS dans ses rapports de 2010 et 2011.

L'OICS demeure également préoccupé par le détournement de grandes quantités de préparations contenant de l'éphédrine pour la fabrication illicite de méthamphétamine en Asie. En outre, le détournement, à partir des circuits de distribution nationaux, d'anhydride acétique qui est ensuite acheminé clandestinement jusqu'en Afghanistan demeure la méthode la plus couramment employée pour obtenir ce produit chimique nécessaire à la fabrication de l'héroïne. Le détournement de permanganate de potassium au niveau national ainsi que sa fabrication illicite à des fins de production illicite de cocaïne se poursuivent en Amérique du Sud.

Ces problèmes soulignent l'importance cruciale du bon fonctionnement des contrôles internes pour ce qui est d'assurer l'efficacité du régime international de surveillance du commerce et de prévention du détournement des précurseurs chimiques. Les pays qui ne disposent pas de systèmes de contrôle élémentaires peuvent ne pas être en mesure de s'acquitter de leurs obligations en vertu de la Convention de 1988 et sont, eux-mêmes et leurs voisins, plus susceptibles de devenir des cibles de la criminalité organisée.

Il s'offre, aux gouvernements, des solutions souples qui ont déjà prouvé leur efficacité, avec le développement du Système électronique d'échange de notifications préalables à l'exportation (PEN Online), pilier du régime international de surveillance du commerce légitime des précurseurs, en service depuis 2006. En mars 2012, l'OICS a lancé le nouveau Système de notification des incidents concernant les précurseurs (PICS). Les autorités compétentes du monde entier peuvent en toute sécurité partager en temps réel des renseignements précieux sur le trafic de substances chimiques et ouvrir plus rapidement des enquêtes bilatérales. Les systèmes PICS et PEN Online, ainsi que des activités de coopération internationale telles que les projets Prism et Cohesion, sont les outils les plus efficaces dont disposent les gouvernements pour renforcer sensiblement leur action de contrôle des précurseurs.

*Pour information seulement — document sans caractère officiel***EMBARGO:****5 mars 2013,
11 heures (HEC)**

FAITS MARQUANTS PAR RÉGION

AFRIQUE

Il semble que les changements sociaux et politiques survenus en Afrique du Nord, d'abord en Égypte, en Libye et en Tunisie en 2011, puis en 2012, aient amoindri l'aptitude des forces de l'ordre à lutter contre la drogue dans certains de ces pays.

D'importants changements politiques ont également eu lieu en Guinée-Bissau et au Mali au début de 2012, ce qui peut affecter la lutte contre le trafic de drogues en Afrique de l'Ouest et ailleurs. Alors que des gouvernements de transition ont été installés dans les deux pays, la situation demeure instable, en particulier au Mali. Cette situation est préoccupante, car aussi bien la Guinée-Bissau, plaque tournante du trafic de cocaïne dans la sous-région, que le Mali, pays de transit pour la cocaïne et la résine de cannabis, ont été la cible des trafiquants de drogues internationaux.

Alors que le cannabis demeure la drogue dont la culture illicite, le trafic et l'abus sont les plus répandus en Afrique, de nouvelles menaces sont apparues, dont la fabrication illicite, le trafic et l'abus de stimulants de type amphétamine. Il y a encore quelques années, la fabrication illicite et l'abus de méthamphétamine semblaient essentiellement limités à l'Afrique australe. La fabrication de méthamphétamine est maintenant apparue en Afrique de l'Ouest, notamment au Nigéria, et l'on note une augmentation du trafic d'amphétamines par l'Afrique de l'Ouest et de l'Est vers l'Asie de l'Est et du Sud-Est.

En Afrique de l'Ouest, les niveaux de consommation de cocaïne ont augmenté car, ces dernières années, la région est devenue une zone de transit pour les stupéfiants, notamment la cocaïne, d'Amérique du Sud destinés au lucratif marché européen. Le trafic d'héroïne vers et à travers l'Afrique de l'Est est en augmentation et s'est traduit par une augmentation des niveaux de consommation d'héroïne, notamment au Kenya, à Maurice, aux Seychelles et en République-Unie de Tanzanie. On s'inquiète, en particulier, de l'augmentation de l'abus d'héroïne par injection dans une sous-région qui est gravement touchée par l'infection à VIH et le sida.

L'abus et le trafic de tramadol, analgésique synthétique non placé sous contrôle international, sont devenus une préoccupation majeure en Afrique.

Le manque de données fiables sur l'ampleur et la nature de l'abus de drogues en Afrique pose un problème pour élaborer des programmes de prévention, de traitement et de réadaptation.

AMÉRIQUES

Amérique centrale et Caraïbes

La région de l'Amérique centrale et des Caraïbes continue d'être utilisée comme zone de transit pour la cocaïne d'Amérique du Sud destinée au marché nord-américain. De manière générale, une baisse des saisies de cocaïne a été observée en 2010, probablement en raison de la baisse de la demande en Amérique du Nord. La puissance croissante et la concurrence des gangs de la drogue

*Pour information seulement — document sans caractère officiel***EMBARGO:****5 mars 2013,****11 heures (HEC)**

ont contribué à accroître la corruption et les taux d'homicides dans la région, notamment au Belize, à El Salvador, au Guatemala et au Honduras (le "Quadrilatère du Nord"), qui ont connu des niveaux particulièrement élevés de violence liée à la drogue.

L'OICS s'inquiète de l'influence croissante que les puissants cartels de la drogue exercent sur les "maras" (gangs locaux d'Amérique centrale), qui se sont diversifiés et internationalisés et mènent désormais leurs activités illicites et leur trafic de drogues avec l'appui de cartels de petite et moyenne tailles. Cela présente un nouveau défi aux gouvernements de la région, qui doivent s'attaquer à la fois au trafic de drogues et à la violence qui y est liée. Les effets déstabilisants de ce trafic sur la sécurité régionale se sont accrus, et la région a été affectée par les liens de cause à effet qui existent entre le trafic de drogues et les niveaux accrus de violence.

Après une baisse observée ces dernières années, il semble que le trafic de cocaïne à travers la sous-région des Caraïbes soit en augmentation. Les autorités colombiennes ont signalé que la plupart de leurs saisies récentes indiquaient l'importance croissante de l'itinéraire des Caraïbes par rapport aux années précédentes, où les saisies avaient principalement eu lieu dans la région du Pacifique. On estime à quelque 280 tonnes la quantité de cocaïne sud-américaine destinée à l'Amérique du Nord. Une grande partie de celle-ci transite par l'Amérique centrale et les Caraïbes, où l'abus de cocaïne est également en augmentation. L'Amérique centrale demeure également un sujet de préoccupation en ce qui concerne l'abus de préparations pharmaceutiques qui contiennent des stimulants.

Amérique du Nord

Malgré la baisse des taux de prévalence de certaines drogues, l'Amérique du Nord reste le plus grand marché de drogues illicites au monde, ainsi que la région qui signale le plus fort taux de mortalité liée à la drogue. Environ 1 décès sur 20 de personnes âgées de 15 à 64 ans y est lié à l'abus de drogues.

En Amérique du Nord, l'abus de médicaments délivrés sur ordonnance continue de menacer gravement la santé publique et demeure l'un des principaux obstacles à la lutte contre la drogue menée dans la région. Vu que la plupart des gens qui utilisent ces médicaments à des fins non médicales les ont obtenus d'un ami ou d'un parent, les gouvernements de la région ont reconnu la nécessité de mettre en place des programmes d'élimination, y compris des jours dits de "reprise des médicaments de prescription". Grâce à ce genre d'initiative, des tonnes de produits pharmaceutiques inutiles ont été retirées de la circulation en Amérique du Nord au cours des dernières années.

Au Canada, l'abus de drogues au sein des Premières Nations continue de menacer gravement la santé publique de ces communautés.

Au Mexique, la violence liée à la drogue a continué de constituer une importante menace pour la sécurité publique. Depuis 2006, selon les chiffres publiés par le Gouvernement, plus de 60 000 personnes ont été tuées du fait de violences liées à la drogue.

Aux États-Unis d'Amérique, les électeurs du Massachusetts ont approuvé une initiative qui permettrait l'utilisation du cannabis à des "fins médicales" dans cet État, ce qui en fait la 18^e juridiction des États-Unis à le faire. Dans son *Rapport annuel*, l'OICS rappelle aux gouvernements qu'il faut que les programmes publics de "cannabis médical" soient administrés conformément aux dispositions de la Convention unique de 1961 sur les stupéfiants telle que modifiée par le Protocole de 1972.

*Pour information seulement — document sans caractère officiel***EMBARGO:****5 mars 2013,
11 heures (HEC)**

Toujours aux États-Unis, les électeurs des États du Colorado et de Washington ont approuvé une initiative qui permettrait, dans ces territoires, l'utilisation du cannabis à des fins récréatives (non-médicales et non-scientifiques). Le *Rapport* de l'OICS rappelle que la Convention unique de 1961 sur les stupéfiants, telle que modifiée par le Protocole de 1972, limite l'utilisation licite des stupéfiants, notamment du cannabis, à des fins médicales et scientifiques. En ce qui concerne l'initiative votée aux États-Unis, l'OICS prend note de la Déclaration faite par le Bureau du Procureur général des États-Unis en décembre 2012, après la finalisation de son rapport.

Amérique du Sud

En 2011, la superficie totale des cultures illicites de cocaïer a fortement diminué en Bolivie (État pluri-national de) (27 200 ha) et légèrement augmenté en Colombie (64 000 ha) et au Pérou (62 500 ha). En 2011, en Amérique du Sud, la superficie totale des cultures illicites de cocaïer a été estimée à 153 700 hectares, ce qui marque une légère diminution par rapport aux 154 200 hectares signalés en 2010.

En mars 2012, le Gouvernement péruvien a approuvé la Stratégie nationale de contrôle des drogues 2012-2016. Cette stratégie favorise la mise en place de projets et d'activités qui appuient un développement intégré et durable des régions où l'on cultive la coca, le contrôle de l'offre, la prévention de l'abus de drogues et la réadaptation. L'un de ses principaux objectifs est de réduire la production potentielle de feuilles de coca de 30% d'ici à 2016.

Les importantes saisies de cannabis opérées en Amérique du Sud sont une source de préoccupation, car elles pourraient être le signe d'une forte augmentation de la production de cette substance dans la région. Dans son rapport, l'OICS engage les gouvernements des pays d'Amérique du Sud à déterminer dans toute la mesure possible l'ampleur et les tendances actuelles de la culture illicite et de l'utilisation des plants de cannabis sur leur territoire et à redoubler d'efforts pour lutter contre ce type de culture.

ASIE

Asie de l'Est et du Sud-Est

L'Asie de l'Est et du Sud-Est continue de compter la deuxième superficie totale de culture illicite du pavot à opium dans le monde, soit un cinquième du total mondial. Depuis 2007, le Myanmar et la République démocratique populaire lao signalent une augmentation de la culture illicite du pavot à opium. Pour résoudre les problèmes de la région, l'OICS engage les gouvernements des pays concernés, ainsi que la communauté internationale, à prendre des mesures, en particulier dans les domaines du développement alternatif et de l'éradication.

Centre de fabrication illicite, l'Asie de l'Est et du Sud-Est représente un marché en pleine croissance de stimulants de type amphétamine, en particulier de méthamphétamine. Près de la moitié des saisies mondiales de méthamphétamine opérées en 2010 l'ont été dans la région, et d'autres augmentations y ont été signalées en 2011. Le trafic à grande échelle d'éphédrine et de pseudoéphédrine, utilisées dans la fabrication illicite de stimulants de type amphétamine, s'est poursuivi.

Dans la région, le trafic et l'abus de médicaments de prescription et de préparations pharmaceutiques en vente libre contenant des substances placées sous contrôle international posent un grave problème. Des saisies et les abus de produits contenant de la morphine, de la codéine et des benzodiazépines ont été signalés dans la région, ces produits ayant été introduits clandestinement

*Pour information seulement — document sans caractère officiel***EMBARGO:****5 mars 2013,
11 heures (HEC)**

depuis l'Asie du Sud, volés ou obtenus auprès de pharmacies au moyen d'ordonnances contrefaites. Dans son rapport, l'OICS engage les gouvernements à renforcer le contrôle du commerce et de la distribution de ces produits. L'abus de nouvelles substances psychoactives pose également un problème croissant, des saisies de ces substances étant signalées par plusieurs pays de la région.

Asie du Sud

Des préparations pharmaceutiques continuent d'être détournées de l'industrie pharmaceutique indienne et introduites en contrebande dans les pays d'Asie du Sud et au-delà. Le Gouvernement indien a reconnu le problème et pris des mesures énergiques pour combattre ce fléau.

Le trafic et l'abus de drogues sont en hausse dans plusieurs pays d'Asie du Sud. Aux Maldives, le trafic de drogues a considérablement augmenté ces dernières années, et l'abus de drogues est également en hausse au Bhoutan. Au Bangladesh, les données relatives aux saisies donnent à penser que le trafic et l'abus de sirops contre la toux à base de codéine, de buprénorphine et de comprimés de méthamphétamine/caféine ("Yaba") sont en hausse, tandis que le trafic d'éphédrine et de pseudoéphédrine semble augmenter en Inde.

Depuis le dernier Rapport de l'OICS, les gouvernements d'Asie du Sud ont pris, pour contrer la menace que font peser le trafic et l'abus de drogues, diverses mesures: une nouvelle politique nationale et un renforcement des mesures de sécurité aux frontières et d'application du droit en Inde; une nouvelle législation sur le contrôle des drogues aux Maldives; une nouvelle réglementation des médicaments au Bhoutan; des mesures d'éradication de la culture illicite du pavot à opium dans l'ensemble de la région; une nouvelle politique nationale du médicament en cours d'élaboration au Bangladesh; et des mesures visant à renforcer et à professionnaliser le personnel qui traite l'accoutumance à Sri Lanka.

Asie occidentale

L'Asie occidentale continue de concentrer l'essentiel de la culture illicite du pavot à opium et de la production illicite d'opiacés, principalement en Afghanistan. Ce pays a connu un important rebond de la culture illicite du pavot à opium, qui a atteint 154 000 hectares en 2012, soit 18 % de plus que l'année précédente, la moitié des 34 provinces continuant de pratiquer cette culture. La situation sécuritaire précaire et l'instabilité politique qui prévalent dans toute l'Asie occidentale créent un terrain propice aux activités illicites dont profitent les réseaux criminels aussi bien régionaux qu'internationaux, ce qui se traduit par un accroissement du trafic de stupéfiants et du blanchiment d'argent.

La demande de divers stimulants illicites, comme la cocaïne et la méthamphétamine, semble augmenter dans certaines parties de l'Asie occidentale. Les saisies de cocaïne sont de plus en plus fréquentes et volumineuses, avec des saisies qui ont augmenté de plus de 20 fois entre 2001 et 2010. En 2011, la Turquie a saisi un volume record de 589 kg de cocaïne, soit près du double de la quantité saisie en 2010, indiquant que le nombre de saisies de cocaïne avait augmenté de façon spectaculaire. Ces saisies n'ont cessé d'augmenter et il a également été signalé que les abus, par exemple de méthamphétamine en République islamique d'Iran, étaient en hausse.

Les lenteurs de l'échange d'informations entre les gouvernements continuent d'entraver les enquêtes de traçage menées pour identifier la source des détournements de produits chimiques en Asie occidentale, en particulier en Afghanistan et dans les pays voisins. Pour améliorer, par conséquent, le partage de renseignements, l'OICS engage tous les États Membres à notifier la totalité des

*Pour information seulement — document sans caractère officiel***EMBARGO:****5 mars 2013,****11 heures (HEC)**

incidents en rapport avec des produits chimiques illicites au moyen du Système de notification des incidents concernant les précurseurs (PICS).

La situation qui prévaut dans l'ensemble de la sous-région arabe a favorisé la propagation du trafic de drogues au Moyen-Orient. L'Arabie saoudite et la Jordanie continuent d'être confrontés à des comprimés contrefaits de Captagon qui contiennent des amphétamines. En 2011, le volume d'amphétamines (y compris le Captagon contrefait) saisies dans la région s'est élevé à 22 tonnes, l'Arabie saoudite restant le principal pays de destination. L'abus de médicaments de prescription contenant des substances psychotropes, en particulier des benzodiazépines et des stimulants, a été signalé par la plupart des pays de la région.

EUROPE

L'abus de drogues illicites en Europe s'est stabilisé au cours des dernières années, mais à un niveau élevé. Cependant, l'abus croissant, ainsi que la fabrication illicite et le trafic de nouvelles substances psychoactives posent un important problème en Europe occidentale et centrale, avec un record de 49 nouvelles substances psychoactives signalées au système d'alerte rapide de l'Union européenne en 2011. Le nombre de sites Internet qui vendent des produits psychoactifs à destination des pays de l'Union européenne a plus que quadruplé depuis janvier 2010, atteignant 690 sites en janvier 2012. De nombreux gouvernements répondent à ce problème en plaçant des substances ou groupes de substances sous contrôle national.

Un autre problème réside dans la polytoxicomanie, à savoir la consommation de drogues illicites combinées à d'autres drogues, à de l'alcool et à des substances non réglementées. D'après les autorités russes, le nombre de consommateurs de désomorphine dans le pays augmente. En 2011, d'importantes augmentations du nombre de nouveaux cas d'infection par le VIH liées à une forte prévalence du VIH parmi les usagers de drogues injectables ont été signalées en Bulgarie, en Grèce et en Roumanie.

La Bosnie-Herzégovine est aujourd'hui un important centre régional de trafic de stupéfiants. Les principaux itinéraires passent par la Bulgarie, la Roumanie et l'ex-République yougoslave de Macédoine pour atteindre le Kosovo¹, puis traversent le Monténégro et la Serbie pour atteindre la Bosnie-Herzégovine, avant d'atteindre la Croatie, la Slovénie et l'Europe occidentale. Le trafic de cocaïne par les ports croates et grecs à destination de l'Europe de l'Est est en hausse.

Dans la région, il a été détecté un nombre croissant de laboratoires utilisés pour la fabrication illicite d'amphétamines; certains de ces sites avaient une importante capacité de production. La méthamphétamine semble continuer de remplacer l'amphétamine en Europe du Nord et de l'Ouest, et la quantité de méthamphétamine saisie en Europe du Nord a augmenté de manière significative.

En 2012, l'ONUDC a lancé un nouveau programme régional pour l'Europe du Sud-Est pour la période 2012-2015, axé sur la lutte contre le trafic illicite et la criminalité organisée en vue d'améliorer la gouvernance, la justice et la sécurité. Toujours en 2012, le Gouvernement ukrainien a adopté sa Stratégie nationale de lutte contre la drogue.

¹ Toute référence faite au Kosovo dans le présent document et dans les rapports de l'OICS doit s'entendre au sens de la résolution 1244 (1999) du Conseil de sécurité.

*Pour information seulement — document sans caractère officiel***EMBARGO:****5 mars 2013,
11 heures (HEC)**

OCÉANIE

Les niveaux d'abus et de fabrication illicite de stimulants de type amphétamine en Océanie demeurent parmi les plus élevés au monde. En Australie et en Nouvelle-Zélande, cependant, le renforcement du contrôle des précurseurs chimiques utilisés dans la fabrication de stimulants de type amphétamine s'est traduit par un nombre accru de saisies de méthamphétamine. Dans les autres pays de la région, en particulier dans les États insulaires du Pacifique, on manque d'informations sur la situation du trafic de drogues, mais il semble que de la méthamphétamine y soit disponible et que les niveaux d'abus chez les jeunes soient considérables, même dans les régions reculées.

Les niveaux de consommation de cocaïne sont également en augmentation dans la région, et d'importantes saisies ont été signalées, en particulier en Australie. Les trafiquants de cocaïne continuent de cibler les marchés illicites d'Australie et de Nouvelle-Zélande. L'abus croissant de nouvelles substances psychoactives pose un important problème en Australie, où de nombreuses substances sont disponibles.

L'OICS se félicite de la décision prise par les Gouvernements de Nauru et de Nioué d'adhérer à la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988. Cependant, neuf États de la région ne sont pas encore devenus parties aux trois conventions internationales relatives au contrôle des drogues. L'OICS prie instamment les gouvernements des États concernés – Îles Cook, Kiribati, Nauru, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Samoa, Îles Salomon, Tuvalu et Vanuatu – de devenir parties aux trois traités internationaux relatifs au contrôle des drogues. Le fait que ces États n'aient pas encore ratifié les conventions est un sujet de préoccupation compte tenu, en particulier, de l'accroissement apparent du trafic et de la fabrication illicite de drogues dans la région.



À PROPOS DE L'ORGANE INTERNATIONAL DE CONTRÔLE DES STUPÉFIANTS

L'Organe international de contrôle des stupéfiants (OICS) est un organe indépendant et quasi-judiciaire qui surveille et promeut la mise en œuvre des conventions des Nations Unies relatives au contrôle des drogues. L'OICS a été créé en 1968 conformément à la Convention unique sur les stupéfiants de 1961 et a eu des prédécesseurs en vertu des précédents traités relatifs au contrôle des drogues, qui remontent à l'époque de la Société des Nations.

L'Organe comprend 13 membres qui sont élus par le Conseil économique et social et siègent à titre personnel et non en tant que représentants d'un gouvernement.

Les fonctions de l'OICS sont énoncées dans les trois traités internationaux relatifs au contrôle des drogues: la Convention unique sur les stupéfiants de 1961, la Convention de 1971 sur les substances psychotropes et la Convention des Nations Unies contre le trafic illicite de stupéfiants et de substances psychotropes de 1988. L'OICS coopère avec les gouvernements pour assurer la disponibilité des médicaments à des fins médicales et scientifiques et empêcher le détournement des stupéfiants des sources licites vers les circuits illicites et l'abus. Il coopère également avec les gouvernements pour prévenir le détournement des précurseurs chimiques du commerce licite vers la fabrication illicite de drogues. Il identifie les lacunes des régimes nationaux et internationaux de contrôle et, en coopération avec les gouvernements, contribue à y remédier.

L'OICS a un secrétariat qui l'assiste dans l'exercice de ses fonctions relatives aux traités. Basé à Vienne, ce secrétariat est une entité administrative de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, mais relève de l'OICS pour toutes les questions de fond liées aux pouvoirs que celui-ci exerce et aux fonctions qu'il accomplit conformément aux Conventions.

Sur la base de ses activités, l'OICS publie un rapport annuel qui est soumis au Conseil économique et social par la Commission des stupéfiants. Ce rapport donne un aperçu complet de la situation du contrôle des drogues dans diverses parties du monde. Organe impartial, l'OICS tente de déceler et de prévoir les tendances dangereuses et suggère les mesures à prendre. Dans son rapport, il fait des recommandations aux gouvernements et aux organisations internationales afin d'améliorer la situation mondiale en matière de contrôle des drogues.

L'OICS publie également, chaque année, un rapport relatif aux précurseurs et produits chimiques fréquemment utilisés dans la fabrication illicite de stupéfiants et de substances psychotropes, ainsi que des publications techniques sur les stupéfiants et les substances psychotropes.

Imprimé en Autriche

V.13-80102 – Janvier 2013 – 150